

LES crèches

Commune d'Ixelles

Votre enfant va entrer à la crèche, c'est un événement important dans sa vie.

Après un temps plus ou moins long passé ensemble à la maison, la séparation n'est pas toujours facile à vivre pour lui comme pour vous.



10ème Direction A
SERVICE PETITE ENFANCE

Crèche:

Infirmière responsable:

Tél.:

TABLE DES MATIERES

[INTRODUCTION: COMMENT S'Y PREPARER?] page 4

AVANT L'ENTREE
L'ADAPTATION
LE PREMIER JOUR

[LA VIE EN CRECHE] page 6

[LES BESOINS DE L'ENFANT] page 10

L'ALIMENTATION
LE SOMMEIL
LA SURVEILLANCE MEDICALE

[QUEL EST L'INTERVENTION FINANCIERE] page 13

[SITUATION D'URGENCE] page 14



Votre enfant va entrer à la crèche,
c'est un événement important dans sa vie.

[COMMENT S'Y PREPARER ?]

AVANT L'ENTREE

Vous avez reçu votre lettre d'acceptation confirmant l'entrée de votre enfant pour le mois souhaité.

Un mois avant l'entrée, la responsable de la crèche prend contact avec vous pour les formalités suivantes:

- > Accueillir l'infirmière à domicile ou participer à la réunion d'information qui permettra de répondre aux questions que vous vous posez sur la crèche et d'établir le dossier médico-social de l'enfant,
- > Rencontrer à la crèche la pédiatre pour une première visite médicale,
- > Faire la connaissance des puéricultrices,
- > Organiser un temps de rencontre et d'adaptation obligatoire.



L'ADAPTATION

Elle favorise les relations futures entre le bébé, les parents et l'équipe qui va les accueillir.

La semaine précédant l'entrée, nous vous invitons à venir avec votre bébé entre 8 h et 9 h 30.

Une puéricultrice vous réserve son temps pour faire connaissance et créer un climat de confiance.

LE PREMIER JOUR

Prévoyez au moins **1/4 d'heure de temps disponible** pour déposer l'enfant calmement.

- > Apportez des langes de réserve, des vêtements de rechange, des objets personnels (sucette, peluche, jouet, musique, vêtement vous appartenant),
- > N'hésitez pas à nous téléphoner pendant la journée pour prendre de ses nouvelles:
vous ne nous ennuyez jamais,
- > Veuillez fournir le lait de régime, la farine spéciale et la pommade pour le siège,
- > Faites en sorte que tous les documents administratifs soient complétés et remis à la responsable dès l'entrée de votre enfant.

**TOUTE L'ÉQUIPE VOUS ENCOURAGE
A UN VÉRITABLE DIALOGUE.
VOTRE ENFANT VA PASSER DE NOMBREUSES HEURES
A LA CRÈCHE.
NOUS NE VOUS REMPLACERONS PAS,
NI DANS SA TÊTE, NI DANS SON CŒUR.**



[LA VIE EN CRECHE]

La crèche est un lieu de vie ouvert aux parents.

Elle ouvre ses portes à **7h30** et les ferme à **18h30** du lundi au vendredi.

Un demi-jour ne peut dépasser 5 h par jour. L'enfant devra être déposé pour 10 h afin de faciliter son accueil avant le repas et de pouvoir participer aux activités.

Chaque enfant a son rythme, ses besoins propres pour manger, dormir, jouer, ... que nous respecterons dans les limites de la vie en collectivité.

Vous le déshabillerez et le rhabillerez vous-même, ce rituel est important lors des séparations et des retrouvailles.

Ses langes et ses vêtements seront rangés par vos soins dans le panier ou casier personnel.

Veillez à ce que votre enfant soit propre quand vous le déposez, nous ferons de même le soir.

Si votre enfant est repris par un tiers, veuillez le munir d'une procuration signée et en avertir les puéricultrices.

Les poussettes et les landaus doivent être munis d'un cadenas.



Il est parfois difficile de se quitter le matin et vous seriez tentés de profiter d'un moment d'inattention de l'enfant pour partir ... ne le faites pas car, pour lui alors, il n'y a pas séparation mais disparition ...

Mieux vaut se dire au revoir dans la vérité pour établir des relations de confiance.

Vous pouvez entrer dans la section de votre enfant si vous enlevez vos chaussures.

Toute autre personne que vous ne peut aller au-delà de la barrière: par mesure d'hygiène et par respect pour les enfants.

Ne vous occupez pas d'un enfant qui ne vous connaît pas.

Ne mettez pas de bijoux à votre enfant, il peut se blesser ou les perdre.

Arrivez à **18h15 au plus tard** pour reprendre votre enfant afin que nous puissions échanger quelques mots et libérer la puéricultrice à 18h30.



[PROJET EDUCATIF]

L'enfant est considéré comme une personne et notre ligne de conduite découle de ce principe directeur.

Il importe de reconnaître et de respecter le rythme et les besoins de chacun dans les limites imposées par la vie en groupe.

Cela concerne le repas, la sieste, les activités de la journée et les moments "câlins".

Votre enfant a besoin d'un cadre de vie stable avec des points de repère fixes pour trouver sa sécurité. Il retrouvera les mêmes puéricultrices, le même lit, le même local, les mêmes copains.

Pour favoriser son autonomie, la puéricultrice l'invite à participer à toute action par la parole et le geste et ne les force jamais.



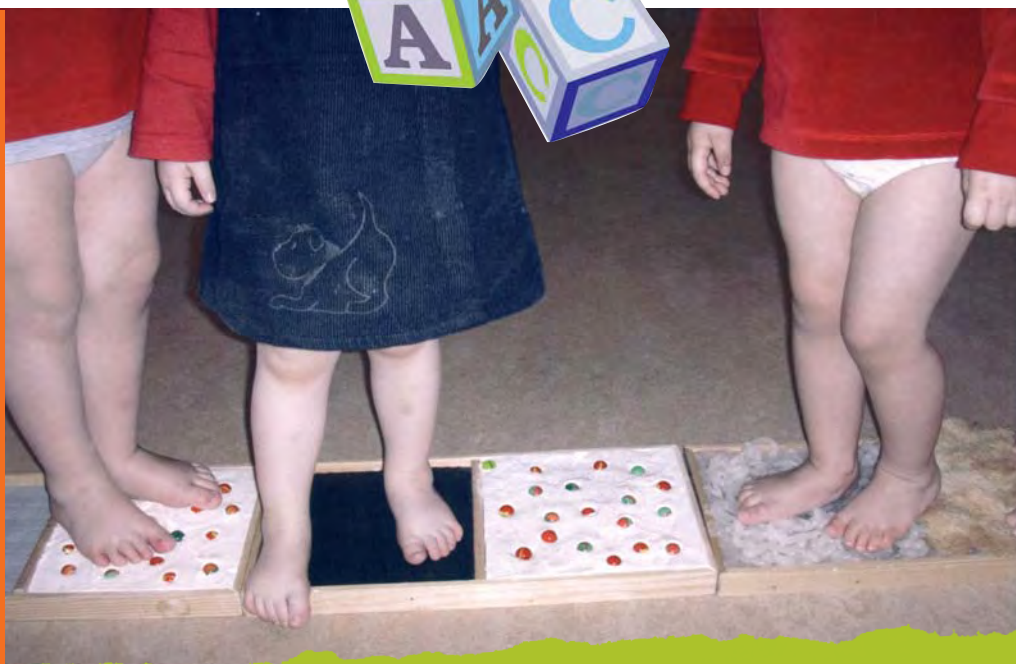
Elle l'appelle, le prévient avant de le prendre, explique ce qu'elle va faire avec lui, sollicite sa participation dans les gestes quotidiens (repas, habillage, jeux, ...).

Cela permet à l'enfant de prendre conscience de son corps dans l'espace.

Le respect de son évolution psychomotrice est primordial pour son développement futur. Attendez le moment opportun pour l'aider à franchir une étape, une position acquise et maîtrisée est plus favorable que celle qui est imposée. (Exemple: ne pas asseoir l'enfant s'il ne le fait pas de lui-même)

Évitez toute comparaison avec un enfant du même âge, chacun prend le temps nécessaire pour grandir, nous le respectons ainsi.

Si vous vous posez des questions sur l'évolution de votre enfant et sa vie en crèche, n'hésitez pas à nous en parler.



[LES BESOINS DE L'ENFANT]

L'ALIMENTATION

Le rythme personnel est observé tant que l'enfant est alimenté au biberon.

Petit à petit, avec l'alimentation solide, il va apprendre à avoir un rythme plus précis sans rigidité.

Les modifications alimentaires se font avec l'accord du médecin traitant et du pédiatre de la crèche.

Le régime particulier est respecté dans la mesure du possible que ce soit pour des raisons médicales ou culturelles.

Les menus sont affichés à l'entrée de la crèche.

Le repas du matin et du soir est obligatoirement donné à la maison.



LE SOMMEIL

Le rythme de chacun est observé en tenant compte des limites de la vie en groupe. Ici aussi, pour sécuriser l'enfant, un rituel d'endormissement est instauré: même lit, même endroit, objet transitionnel, sucette, ...

Pour respecter le sommeil des enfants, les parents sont priés de circuler silencieusement dans les locaux et jamais entre 12 h. 30 et 13h30.

Les enfants placés sous la surveillance d'un monitoring par prescription médicale peuvent fréquenter la crèche. Le monitoring doit être en bon état de fonctionnement.

Le retrait de l'appareil nécessite un certificat médical.



LA SURVEILLANCE MEDICALE

La visite médicale d'admission vous permet de rencontrer notre pédiatre dont la mission est essentiellement préventive. Tous les enfants doivent être examinés selon le rythme défini par l'ONE.

Le compte rendu de la consultation est consigné dans le carnet de l'ONE.

Celui-ci doit obligatoirement accompagner l'enfant.

L'infirmière se tient à votre disposition pour tout renseignement.

Si votre enfant est malade, il peut fréquenter la crèche pour autant que la phase aiguë de la maladie soit passée, la température tombée et que son état général soit compatible avec la vie en collectivité. Il sera accepté avec un certificat médical et le traitement pourra être poursuivi en crèche si nécessaire.

Pour l'ensemble des groupes, il est important de connaître rapidement la nature de sa maladie et sa contagiosité car des mesures d'hygiène ou d'éviction sont parfois obligatoires.

Nous vous rappelons que votre enfant doit être vacciné selon le schéma prescrit par l'ONE.



[QUELLE EST L'INTERVENTION FINANCIERE ?]

L'infirmière-sociale détermine la participation financière des parents (PFP) sur la base des documents demandés.
Tout changement de situation professionnelle ou familiale doit être signalé au plus vite à l'infirmière-sociale afin d'ajuster la PFP.



[SITUATION D'URGENCE]

A défaut d'instructions contraires de votre part, vous serez avisés immédiatement en cas de maladie grave ou d'accident et invités à rejoindre l'infirmière au Centre Hospitalier Etterbeek-Ixelles (CHEI 61/63, Rue Jean Paquot à Ixelles – 02 641 41 11)

Veillez nous communiquer tout changement d'adresse, de n° de téléphone privé et professionnel et de lieu de travail pour nous permettre de vous atteindre à tout moment.





